



DEPARTEMENT TECHNIQUE

Procès-Verbal n° 14

Réunion du :	Mardi 14 Décembre 2021
Présidence :	M. BOURICHA Guy
Présents :	Mmes REGNIER Ludivine (CTD PPF) - BERNARDINI Laurence MM. ARROUB Amin (CTD DAP) - PATALANO Albert - GUILLAUME Loïc – GERBY Hubert

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Engagements des équipes

RAPPEL CORRESPONDANCES

- Tout courrier doit comporter le Nom du Club, la Catégorie le Niveau, la Poule et le Numéro de la rencontre concernée.

- Toute demande de Modification de calendrier ou d'Horaire doit être établie sur l'Imprimé Officiel.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.



FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1 - Plusieurs responsables omettent de porter le résultat de la rencontre sur la feuille de match. Le Département Technique – Section FOOT EDUCATIF précise que ces résultats sont indispensables pour permettre la remise à niveau.

(Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en chiffres et en lettres.)

2 - Les Educateurs doivent veiller à ce que sur la feuille de match : la Catégorie - le Niveau – la Poule – la Date et le N° de la rencontre correspondent au Match disputé.

AMENDE FINANCIERES des 2^{ème} et 3^{ème} PHASES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

U13 et U12

Modification d'horaire arrivée hors délais : 10 €

1^{ère} PARUTION : Absence de Feuille de match et Scan non reçu dans les délais : 8 €

2^{ème} PARUTION : Absence de Feuille de match : 16 €

3^{ème} PARUTION : Traitement du dossier : 31 €

RAPPEL

INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**

- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**

- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT PITCH U13/U12 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

Amendes financières pour dossier incomplet aux plateaux du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matches : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

RAPPEL

● Samedi 11 Décembre 2021 : U6F à U11F – PLATEAU DE NOËL FOOT DE CŒUR (MATIN)

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR....). En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour ces manifestations sont priés de se faire connaître au plus tôt.

Merci d'avance.



INFORMATIONS IMPORTANTES

RAPPEL DU REGLEMENT

PARTICIPATION : En aucun cas, un joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne excepté les féminines.

En U13 possibilité de 3 U12 maximum par équipe

En U12 possibilité de 3 U11 maximum par équipe

En U11 possibilité de 3 U10 maximum par équipe

En U10 possibilité de 3 U9 maximum par équipe

Nous vous demandons de respecter le nombre de joueurs (trois) pouvant participer en catégorie supérieure, car lors de la saison 2022/2023, l'élaboration des Poules se fera en conséquence.

LICENCES : Tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

RAPPEL DES HORAIRES : Conformément au règlement il est impératif de tenir les horaires.

MATIN : de 10 H à 12 H - **APRES MIDI** : 14 H à 17 H 30

(Aucune convocation entre 12 H et 14 H)

REPORTS DES RENCONTRES

U13G / U12G

Concernant les rencontres reportées pour diverses cause (COVID – intempéries ou autres), le Département Technique fixe à la seule date possible du planning **le report au 22 janvier 2022** à l'exception des clubs qualifiés pour le 2^{ème} Tour du Festival FOOT Pitch U13/U12.

Cependant, ces rencontres peuvent se dérouler un Mercredi avec accord entre les 2 clubs concernés et en utilisant l'imprimé changement d'horaire.

Les Clubs recevant doivent envoyer une nouvelle convocation.

JOYEUX NOËL et MEILLEURS VŒUX 2022

Le Département Technique souhaite à tous les Dirigeants, Educateurs, Parents et Jeunes Footballeurs un Joyeux Noël et que la Nouvelle Année 2022 vous apporte le Bonheur, la Paix, la Sérénité et surtout la Santé pour vous et ceux qui vous sont proches.

Nous adressons également nos souhaits de Meilleurs Vœux 2022 au Président du District, aux membres du Comité Directeur, des Commissions et au Personnel Administratif du District.



FEMININES

RAPPEL

LICENCES : Toute joueuse, dirigeante, éducatrice ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

Nous vous demandons de respecter :

- Le nombre de joueuses pouvant participer aux rencontres
- Le nombre de joueuses pouvant participer en catégorie supérieure.

En U13F possibilité de 3 U11F maximum par équipe

En U11F possibilité de 3 U9F maximum par équipe

ENGAGEMENTS DES EQUIPES

U9F – U11F

Engagement de l'équipe : LITTORAL SPORT ACADEMIE

U11F

Engagement de l'équipe : ET FC FREJUS SAINT RAPHAËL

REPORT DES RENCONTRES

Les rencontres qui ne peuvent pas se dérouler aux dates prévues doivent se jouer impérativement avant le 16 janvier 2022.

CRITERIUM U13F :

Poule A :

1^{ère} Journée du 16-10-2021

UA LA VALETTE – SIX FOURS LE BRUSC FC

2^{ème} Journée du 13-11-2021

US CARQUEIRANNE – UA LA VALETTE

5^{ème} Journée du 04-12-2021

SC TOULON – E FC LA SEYNE

Poule B :

4^{ème} Journée du 27-11-2021

SC DRAGUIGNAN – HYERES FC 2

5^{ème} Journée du 04-12-2021

FC PUGET SUR ARGENS – SC DRAGUIGNAN

ASPTT HYERES – AS BRIGNOLES



U6F à U11F – PLATEAU DE NOËL

Remerciements

Le Département Technique – FOOTBALL EDUCATIF remercie vivement les clubs d'accueil : CARQUEIRANNE LA CRAU US – ASPTT HYERES et LE REVEST FC ainsi que leur encadrement pour la mise à disposition de leurs installations et les moyens apportés lors de la journée du 11 décembre 2021.

DESIDERATA

EQUIPES NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U12/U13F :

CARQUEIRANNE LA CRAU US - LE REVEST FC

PLATEAU DE NOËL FEMININS : U6F - U8F et U9F – U11F

Samedi 11 Décembre 2021

REPARTITION DES EQUIPES : veuillez consulter le site District du Var > TECHNIQUE > PLATEAUX FEMININES U6F-U8F ET U9F-U11F ou cliquez sur le lien suivant :

<https://var.fff.fr/wp-content/uploads/sites/66/2021/11/PLATEAU-DE-NOEL-FEMININ.pdf>

GARÇONS

PLATEAUX 2^{ème} Phase - Déroulement des plateaux

U11G – U10G

Déroulement des plateaux 2^{ème} Phase

Pour le déroulement des plateaux veuillez consulter le site District du Var > TECHNIQUE > PLATEAUX U10-U11 / U12-U13 ou cliquez sur le lien suivant :

<https://var.fff.fr/plateaux-u10-u11-u12-u13/>

Il est impossible de pratiquer des horaires particuliers (matin ou après-midi) pour les convocations des plateaux regroupant plusieurs équipes.

Veuillez prendre vos dispositions pour assurer votre participation.



U13G/U12G – FESTIVAL FOOT PITCH

TIRAGE AU SORT DU 2^{ème} Tour

Le tirage au sort du 2^{ème} Tour du Festival Foot Pitch U13 / U12 et du 1^{er} Tour Festival Foot Pitch U13F (à jouer le Samedi 22 Janvier 2022) aura lieu le Mardi 04 Janvier 2022 à 15 Heures 00 au siège du District – Bureau du Département Technique.

Les clubs désirant assister à ce tirage y sont invités.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

Le Département Technique recherche des installations pour les manifestations suivantes :

Samedi 22 Janvier 2022 (APRES-MIDI) : U13G / U12G – 2^{ème} Tour – FESTIVAL FOOT PITCH et U13F - 1^{er} Tour – FESTIVAL FOOT PITCH

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour ces manifestations sont priés de se faire connaître **au plus tard le 20 Décembre 2021**. Merci d'avance.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

ANNULATION AMENDE FINANCIERE

Après vérification, les amendes financières de 20€ (parution BO N°12 du 30-11-2021) concernant les clubs ci-dessous sont annulées (Original et Feuille de match reçus)

U10G

U10G EXCELLENCE

Poule 0 : SITES

GARDIA CLUB
CUERS PIERREFEU

U10G PRE EXCELLENCE

Poule A : SITES

COGOLIN
CANNET DES MAURES

Poule B : SITES

SOLLIES FARLEDE
SAINT MANDRIER
LA SEYNE FC

U10G HONNEUR

Poule A : SITES

US BANDOL
US VAL D'ISOLE
ET BESSE SAINT ANASTASIE
TRANS EN PROVENCE
VIDAUBAN FC



U10G PRE EXCELLENCE

Poule B : SITES

ASPTT TOULON
TOULON USAM

Après vérification, les amendes financières de 20€ (parution BO N°13 du 07-12-2021)
concernant les clubs ci-dessous sont annulées (Original et Feuille de match reçus)

U11G

U11G PRE EXCELLENCE

Poule B : SITES

TOULON CLARET MONTETY

U10G

U10G EXCELLENCE

Poule 0 : SITES

OLLIOULES

U10G HONNEUR

Poule B : SITES

TOULON USAM

AMENDE FINANCIERE

***RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT
FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE***

ORIGINAL OU SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

1^{ière} parution – Amende financière de 8€

2^{ème} PHASE - Journée 3 du 04/12/2021

U13G

U13G EXCELLENCE

Poule B :

PAYS DE FAYENCE FC 1 / E SAINT TROPEZ LA BAIE 1 (54148)
IDEAL SOCCER ACADEMIE 1 / FC PUGET SUR ARGENS 1 (54149)
ET FREJUS SAINT RAPHAËL 2 / O SALERNES 1 (54150)

U13G PRE EXCELLENCE

Poule B :

CA LE CANNET 2 / VIDAUBAN FC 1 (54803)
GONFARON FC 1 / SOLLIES FARLEDE 2 (54804)



U13G HONNEUR

Poule A :

LE PRADET US 2 / AS LES VALLONS 2 (54886)

ASPTT HYERES 1 / US OLLIOULES 1 (54887)

Poule B :

RAMATUELLE FC 1 / AS LES VALLONS 1 (54957)

BESSE SP 1 / MY IDEAL SOCCER ACADEMIE 1 (54959)

U12G

U12G EXCELLENCE

Poule B :

RACING FC TOULON 1 / LA LONDE SO 1 (54415)

Poule C :

HYERES FC 1 / O SAINT MAXIMIN 1 (54460)

U12G PRE EXCELLENCE

Poule B :

SOLLIES FARLEDE 2 / US CUEERS PIERREFEU 1 (54549)

U12G HONNEUR

Poule B :

O SAINT MAXIMIN 2 / FC CARNOULES 2 (55004)

3^{ième} parution – Amende financière de 31€

2^{ième} PHASE - Journée 2 du 27/11/2021

U13G

U13G Gaby ROBERT

AS BRIGNOLES 1 / ENT SAINTE MAXIME PLAN DE LA TOUR 1 (54057)

U13G EXCELLENCE

Poule C :

LA SEYNE FC 2 / TOULON USAM 1 (54192)

U12G

U12G EXCELLENCE

Poule C :

O SAINT MAXIMIN 1 / JS LE MOURILLON 1 (54454)

U12G PRE EXCELLENCE

Poule B :

LA SEYNE FC 1 / RACING FC TOULON 2 (54545)



PLATEAUX U11G

NON RETOUR DES FICHES « LICENCES » PAR LE CLUB ORGANISATEUR :

Amende financière de 20 €

2^{ème} PHASE - Journée 4 du 04/12/2021

U11G PRE EXCELLENCE :

Poule A : SITES

SALERNES O

U11G HONNEUR :

Poule A : SITES

SAINT TROPEZ LA BAIE

SALERNES AUPS

Poule B : SITES

BANDOL

LAVANDOU BORMES

PLATEAUX U10G

NON RETOUR DES FICHES « LICENCES » PAR LE CLUB ORGANISATEUR :

Amende financière de 20 €

2^{ème} PHASE - Journée 4 du 04/12/2021

U10G - EXCELLENCE :

SITES

LE PRADET US

OLLIIOULES US

U10G PRE-EXCELLENCE :

Poule A : SITES

PAYS DE FAYENCE

U10G HONNEUR :

Poule A : SITES

SAINT TROPEZ LA BAIE

PAYS DE FAYENCE

SAINT MAXIMIN

Poule B : SITES

UA LA VALETTE

DESIDERATA

EQUIPE MIXTE

Dans l'intérêt des enfants, la Section FOOT EDUCATIF accorde, à titre exceptionnel, aux équipes ci-dessous désignées le droit de jouer en groupant 2 catégories d'âge successives (Il est bien entendu que la catégorie retenue doit être celle correspondant à l'âge le plus élevé) :

U13G Pré Excellence – MAR VIVO AV S

U13G Honneur – MY IDEAL SOCCER - LE MUY FC

U12G Honneur - GRIMAUD FC

U11G Honneur – TARADEAU O



U11G Honneur – SAINT ZACHARIE

PIVOTTE SERINETTE : Pour cause médicale et après accord de la Ligue Méditerranée 3 joueurs de l'équipe U11G sont autorisés à jouer en catégorie inférieure U10G et 1 joueuse U12F est autorisée à jouer en U9F-U11F et U11G.

EQUIPES SOUHAITANT JOUER QUE LE SAMEDI MATIN

U13G : FREJUS SAINT RAPHAËL Pré Excellence

U12G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 3 - FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence A - Pré Excellence A – Honneur A

U11G : LORGUES ET S - FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence 1 et 2 - Pré Excellence – **US VAL D'ISSOLE** Honneur – **FC US TROPEZ**

U10G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - PIGNANS US Honneur - **US VAL D'ISSOLE** Honneur

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U13G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - BANDOL US Excellence - Pré Excellence ; **FREJUS SAINT RAPHAËL** Gaby ROBERT – Excellence 1 et 2 - Honneur

U12G : SPORTING CLUB TOULON Excellence 1 - **US VAL D'ISSOLE** Excellence - **LORGUES ET S** - **CARQUEIRANNE LA CRAU US 1** - **BRIGNOLES AS** Excellence - **LA LONDE ST O** Excellence - **RIANS US** Honneur - **FLAYOSC AC** Pré Excellence

U11G : **CARQUEIRANNE LA CRAU US 1** - **CARQUEIRANNE LA CRAU US 2** - **BRIGNOLES AS** Excellence - **BANDOL US** Pré Excellence – Honneur - **FLAYOSC AC** Pré Excellence

U10G : **BRIGNOLES AS** Excellence - **BANDOL US** Honneur - **FREJUS SAINT RAPHAËL** Pré Excellence - **FLAYOSC AC** Pré Excellence - **FC US TROPEZ**

*Prochaine réunion
Mardi 21 Décembre 2021*

Le Président : Guy BOURICHA